

## Chapitre premier

*Paris, France, janvier 1669*

Le temps était gris et froid en cette fin de journée du début janvier 1669. Tout le monde en ville se pressait de retourner dans leurs chaumières, à l'abri du froid mordant qui pénétrait les guêtres des promeneurs et des passants. Une femme se hâtait tout en essayant d'éviter de son mieux les bancs de neige amoncelés çà et là dans la rue mal pavée.

Elle était suivie par une toute jeune fille, à peine treize ans, habillées de pauvres hardes qui peinait pour conserver la distance qui ne cessait de croître entre elles. Toute son attention étant requise à éviter les flaques d'eau et les immondices, la petite fille dont le regard était rivé sur les traces de la dame ouvrant le chemin, ne vit pas sa bienfaitrice s'arrêter à une grande porte de bois. Suivant tête baissée les traces de sa maîtresse, elle entra en collision dans le dos de celle-ci.

– Eh bien, en voilà une façon de me remercier, dit-elle en bougonnant un peu.

– Pardonnez-moi madame, je ne vous avais pas vue, répondit la jeune fille confuse.

– Ce n'est pas grave, de toute façon, nous sommes arrivées, répondit-elle.

Les bâtiments étaient grands et froids, tous construits de pierres suintantes. Elles étaient arrivées à la Salpêtrière, car cette annexe de l'Hôpital général de Paris était appelée ainsi parce qu'elle était construite sur l'emplacement d'une fabrique de poudre noire, un mélange de salpêtre, de soufre et de charbon de bois. L'hôtel principal, composé de plusieurs ailes, pouvait contenir quelques centaines de personnes. Autour de celui-ci, on remarquait les autres

bâtiments que l'on nommait aussi les Maisons de charité de France. Elles étaient constituées des refuges de la Grande Pitié et de la Petite Pitié, réservés aux garçons. À gauche se trouvait le Bicêtre, bâtiment réservé aux hommes adultes et un peu plus loin, la Maison de la Scipion, réservée aux femmes enceintes.

Heureusement qu'elle n'est pas enceinte, pensa la femme, tout en frappant du plat de la main contre la porte. Le guichet s'ouvrit sur un large visage enchâssé dans la coiffe, laquelle était complétée par la longue robe de bure grise de la religieuse.

– Que voulez-vous ? demanda la religieuse d'un air rebutant.

– Je viens pour y laisser cette pauvre enfant sous votre garde, répondit la vieille dame.

Le guichet se referma et durant un court instant, la femme crut que la religieuse lui avait claqué la porte au nez. Un léger bruit de verrou se fit entendre et la porte s'ouvrit. Sans un mot, la religieuse s'effaça pour laisser entrer les deux femmes. Le huis refermé, la religieuse tourna les talons et sans mot dire, leur fit signe de la suivre.

Ils montèrent un escalier conduisant au premier étage. La religieuse suivit un long couloir et s'arrêta devant la première porte de droite. Frappant doucement, elle attendit l'ordre d'entrer, s'engouffra dans la pièce et referma la porte derrière elle, laissant là dans le couloir les deux femmes un peu surprises par ce manque de bonnes manières.

Quelques instants plus tard, la religieuse sortit du bureau du directeur, laissa la porte ouverte et fit signe aux deux femmes d'y entrer. Cela fait, elle referma doucement la porte et c'en fut vaquer à ses occupations.

L'homme assis derrière l'immense bureau de chêne ne se leva pas à l'entrée des deux femmes. C'est à peine s'il releva la tête de son registre pour regarder les deux nouvelles arrivantes.

– Bonsoir, mesdames, je suis le Père Millet, que puis-je pour vous ? dit-il d'un ton bienveillant.

– Bonsoir, mon père. Je me nomme Gabrielle Hémerly et je suis venue ici ce soir pour vous confier cette jeune enfant. Voilà trois jours, madame de Rivault a mené cette enfant chez l'abbé Perceval de Retz, Sous-Vicaire de la paroisse Saint-Paul. Ne pouvant pas la

garder et ne sachant qu'en faire, il l'a menée à l'Hôpital de la Pitié dans la paroisse Saint-Sulpice. Ils l'ont protégé une journée et m'ont rappelé pour me dire qu'ils ne pouvaient pas la garder, alors j'ai pensé à vous.

Le directeur Millet poussa un long soupir. C'était toujours la même histoire. L'Hôpital de la Pitié était continuellement plein de jeunes filles trouvées que l'on « renfermait » plus qu'on les gardait.

– Quel est ton nom ?

– Marie... Marie-Victoire, répondit la jeune fille après une légère hésitation.

– Et c'est tout ? demanda le directeur en haussant un sourcil broussailleux.

La petite fille fit oui d'un geste de la tête, sans rien ajouter. Elle avait été bien avertie par madame Hémery qu'elle parlait en son nom. La petite fille pouvait répondre aux questions qui lui seraient posées uniquement si on s'adressait directement à elle.

– Et le nom de tes parents ? s'enquerra de nouveau le directeur. La petite fille demeura muette, esquissant un léger non de la tête tout en haussant les épaules, signifiant par là qu'elle ne les connaissait pas.

Poussant un profond soupir, le directeur avança une main calleuse vers la plume posée sur son écritoire, la prit et la plongea dans son encrier. Il inscrivit dans son registre : « Marie-Victoire, qui ne connaît ni père ni mère, sera surveillée ». Le directeur était un homme d'expérience, bon et discret. Ses longues années passées au service de l'hôpital lui avaient appris la sagesse.

Cette formule consignée au registre avait l'avantage de maintenir un certain anonymat aux jeunes filles entrées à La Salpêtrière. On pouvait aisément supposer que celles-ci étaient nées par suite d'une conjonction illicite, ce qui était souvent le cas, ou qu'elles appartenaient à une famille très en vue dont on voulait cacher l'identité ou qu'il importait de mettre en sécurité pour une quelconque raison.

La dame Hémery étant partie, le directeur ouvrit une porte derrière son bureau et s'adressa doucement à la jeune fille :

– Viens, suis-moi petite, dit-il d'une voix caressante, n'ait pas peur.

Docilement, la petite fille suivit ce monsieur à la voix et au regard si doux, puis la porte se referma sur eux.



*Québec, Nouvelle-France, septembre 1669*

Bien installé dans sa petite, mais confortable maison au milieu de la côte de la Montagne, l'intendant Jean Talon consignait son rapport hebdomadaire au ministre de la Marine Jean-Baptiste Colbert, dont il était le client (1). Il écrivait rapidement, de sa fine écriture serrée, autant pour ménager le papier que de peur d'oublier les idées qui se bouscuaient dans sa tête.

*« Les progrès démographiques de notre colonie avancent à grands pas grâce à notre politique d'émigration. Même si celle-ci peut sembler contraignante, conjuguée aux dispositions prises pour encourager la nuptialité précoce, elle donne les fruits espérés.*

*Ainsi, les chiffres compilés depuis 1661 nous révèlent que près de 300 mariages canadiens ont été contractés et que de ceux-ci, plus de 2 000 naissances en ont résulté. Les filles que vous nous avez envoyées l'an passé sont mariées et presque toutes, ou sont grosses, ou ont eu des enfants, marque de la fécondité de ce pays. Toutes les filles venues cette année sont mariées sauf une quinzaine qui ont été distribuées dans les familles connues, en attendant que les soldats qui les demandent en mariage, aient terminé leur maison ou leur établissement et qu'ils aient acquis suffisamment de grains et autres denrées pour subvenir à leurs besoins de bouche.*

*Pour aider à l'avancement des projets de mariages de ces filles, j'ai donné, outre quelques provisions de subsistance, la somme de cinquante livres<sup>1</sup> en monnaie du Canada, ainsi que quelques instruments propres au ménage.*

*La damoiselle Estienne qui nous a été prêtée comme gouvernante par messieurs les directeurs de l'Hôpital Général retourne en*

---

1 À cette époque, une livre vaut 20 sols ; 1 sol vaut 12 deniers. Un écu vaut 3 livres. Pour alléger le texte, le mot livre sera remplacé dans certains cas, par le sigle #. (Note de l'Auteur)

*France pour prendre en charge la conduite du prochain arrivage que l'on nous enverra cette année, si Sa Majesté a la bonté d'en faire passer; auquel cas il serait bon de vous suggérer quelques recommandations que voici : il serait bon que les filles qui seront destinées pour ce pays ne soient pas disgraciées par la nature ; qu'elles n'aient rien de rebutant à l'extérieur ; qu'elles soient saines et fortes pour le travail à la campagne ou du moins, qu'elles aient quelques talents pour les ouvrages de main ; j'en écris dans ce sens à l'attention des directeurs.*

*De plus, l'addition de trois ou quatre filles de qualité, par la naissance ou distinguées, servirait utilement à lier certains de nos officiers par le mariage, car certains de ceux-ci ne tiennent leur engagement au pays que par leurs appointements et les émoluments qu'ils retirent de leurs terres cultivées. Sans ces conditions, ils ne veulent pas s'engager davantage dans la communauté.*

*Si le Roi désire faire passer d'autres filles ou des femmes veuves de la France à la Nouvelle-France, il serait bon de la faire accompagner d'un certificat de leur curé ou du juge du lieu de leur demeure, qui fait connaître à tous qu'elles sont libres et en état d'être mariées. Sans ce document, les ecclésiastiques d'ici nous causent certains désagrémens pour leur conférer le sacrement du mariage et à la vérité, ce n'est pas sans raison puisqu'il est arrivé deux ou trois fois que soient reconnus de doubles mariages.*

*De plus, vous n'êtes pas sans savoir que le droit de traite et de pêche, réservé en principe, aux habitants du pays, est extrêmement précieux, étant donné qu'il est le plus sûr moyen de subsistance. Aussi, le Conseil enjoint, par son arrêt, à tous les travailleurs qui ne sont pas liés par contrat, sauf les engagés dont le service est de trois ans, les compagnons volontaires qui travaillent à la journée et qui risquent trop souvent de devenir vagabonds, et autres personnes qui sont en âge d'entrer dans le mariage, de se marier quinze jours après l'arrivée des navires qui apportent les filles, sous peine d'être privés de la liberté de chasse, de pêche et de traite avec les sauvages et même l'entrée dans les bois, pour quelque cause et prétention que ce soit ».*

L'intendant ayant un doute, il fit un rapide calcul mental : une livre vaut 20 sols ; 1 sol vaut 12 deniers et un écu vaut 3 livres ; ainsi les nouvelles immigrantes reçoivent presque 35 écus pour leur nouveau départ dans la vie, ce qu'il considérait comme amplement suffisant pour tenir le coup durant au moins un an. Satisfait, il assura le ministre de son entier respect et de sa fidélité, puis signa au bas du document de son large paraphe. Il plaça la lettre sur la pile à droite de son bureau et se tournant vers celle de gauche, entreprit de lire une autre missive du premier ministre.



*La Salpêtrière, Paris, France, février 1670*

La feuille fut placardée sur toutes les portes importantes ou passantes des bâtiments. Les rumeurs qui couraient depuis quelque temps étaient justifiées : on recrutait des pensionnaires pour aller outre-mer en Nouvelle-France. Marie-Victoire resta longuement devant la feuille, songeant à cette possibilité qui lui était offerte de quitter ce morne hôpital. L'attrait de l'aventure la tirait même si cela voulait dire qu'elle devrait faire vie commune avec un homme qu'elle ne connaissait ni d'Ève ni d'Adam.

Pour elle, ce qui importait le plus était de recouvrer sa liberté perdue depuis un an. À la Salpêtrière, elle fut immédiatement prise en main par de nombreuses religieuses de la section Sainte-Claire, sévères, mais tout aussi gentilles les unes que les autres. En plus des Saintes Écritures, elles lui avaient enseigné les travaux de main : le reprisage, la broderie, la couture, les travaux de dentelle, tous ouvrages essentiels que chaque jeune fille en âge de se marier devait connaître pour mener à bien son ménage, le tout bien sûr, parachévé par un solide enseignement religieux.

Marie-Victoire nourrissait bien d'autres projets. La première partie consistait principalement à retrouver sa pleine liberté de mouvement et la seule possibilité que lui offrait la fortune, consistait à s'exiler au Nouveau Monde. Sa destinée passait inexorablement à prendre mari en Nouvelle-France, dans une colonie encore plus

éloignée que celle des Antilles. Un pays où tout restait à faire, où disait-on, il n'y avait que deux saisons, l'été et l'hiver, d'une durée de six mois chacune. L'aventure en Nouvelle-France était considérée comme audacieuse, hasardeuse, voire dangereuse.

Marie-Victoire avait une peur bleue de traverser la mer du Ponant. Bien qu'elle n'ait jamais connu la mer, combien d'histoires de navires perdus corps et biens avait-elle entendues à ce sujet ? Elle ne les comptait plus. La peur de ne point résister à un aussi long voyage, le mal de mer et les affections également sur les navires en partance, éveillaient en elle et chez ses compagnes, un grand effroi.

D'innombrables histoires sanglantes couraient sur le compte des guerres incessantes entre les Français, les Hollandais, les Anglais. D'autres informations laissaient entendre des choses incroyables, surtout de la part des Iroquois, une nation sauvage dont la cruauté et la férocité étaient presque légendaires. Marie-Victoire avait trop à perdre pour ne pas saisir une pareille chance, laquelle ne pourrait ne jamais lui être offerte de nouveau.

Après avoir passé une année complète à la Salpêtrière, elle savait qu'elle avait toutes les chances d'y mourir très jeune, soit par malnutrition ou par l'insalubrité qui régnait dans les salles communes. Le seul moyen de sortir de cet hôpital était de travailler comme servante dans une maison de Paris ou de tomber le cas échéant, dans le caniveau de la prostitution.

La Salpêtrière n'étant point une école de formation ou d'apprentissage, Marie-Victoire savait que cet asile n'était qu'une antichambre de la mort, un véritable mouroir, sans aucun espoir d'en sortir autrement qu'entre quatre planches de pin. Sa décision prise, elle courut jusqu'au bureau du directeur pour l'inciter à ajouter son nom sur la liste des prétendantes en partance pour les colonies.

Les filles eurent une semaine pour y réfléchir et poser leur candidature. Le rassemblement matinal des quelque deux cent cinquante pensionnaires se fit dans la grande salle du réfectoire. Elles écoutèrent les directives des deux dames leur faisant face. Les critères que l'intendant Talon avait fixés à Québec étaient stricts : avoir une bonne santé physique et morale ; être jeune, entre 15 et 25 ans, avoir un caractère souple et obéissant ; être bien en chair,

sinon grassouillette, puisque cela protégeait du froid, disaient les deux recruteuses, Mesdames Bourdon et Estienne.

Ces dernières devaient choisir une soixantaine de filles parmi les 1 400 femmes présentes. Après quelques questions d'usage domestique, les recruteuses leur demandaient si elles savaient lire et écrire. Plusieurs d'entre elles ne sachant ni lire ni écrire (comment pourraient-elles tenir le ménage et les comptes de la maison ?) furent systématiquement écartées. Marie-Victoire allait à l'école de paroisse depuis l'âge de sept ans. Cet état de fait permettrait à Marie-Victoire de passer devant de nombreuses candidates, mais encore fallait-il être à quatorze ans, choisie et retenue par les recruteuses.



*Port de La Rochelle, France, juin 1670*

Toutes les filles étaient maintenant arrivées au port de La Rochelle. Sur leur passage, elles étaient montrées du doigt par les passants, les marchands, les marins ainsi que toute la faune des hommes de mains et de manœuvre, les malfrats, les soûlards, les paillardes et autres pendards de tout acabit, qui grenouillaient autour des centaines de navires, chargés à ras bord d'épices, de ballots divers, de barriques de vins, en attente de départ pour les lointains pays.

Elles avançaient tête basse, sous les quolibets, les moqueries et les invitations grivoises à peine voilées. Elles avaient reçu l'ordre de ne point relever la tête et passaient leur chemin, se dirigeant à travers un quartier mal famé, un peu à l'écart des quais. Marie-Victoire faisait partie du groupe. Même la tête penchée en avant, elle réussissait à force de s'étirer le cou, de tout voir ce qui se passait autour d'elle.

Partout où son regard portait, ce n'était que monceaux de barils, de légumes et de fruits, de cordages, de pièces de bois, de gréments et d'équipements divers, prêts à être chargés sur les navires en partance. Montant droit au ciel, un nombre incalculable de mâts enchevêtrés, aux voiles carguées, dessinait une sorte de forêt dense et drue, mêlant frégates, goélettes, flûtes, bricks, caïques, brigantins et